



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 31111

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les vives préoccupations manifestées par les internes des hôpitaux, à propos des conditions d'organisation des services de garde dans l'ensemble des centres hospitaliers, publics ou privés. Plus particulièrement, leurs attentes portent sur le repos de sécurité consécutif à une garde, les horaires et le montant des indemnités des gardes du samedi après-midi, la place des résidents dans les services les dimanches matin et les jours fériés et le fonctionnement des services de garde de 24 heures. D'autre part, ces étudiants espèrent que soit rapidement pris un décret définissant précisément pour les étudiants de 3^e cycle de médecine générale les modalités de choix des postes, les critères d'agrément des stages hospitaliers, l'institution d'un surcoût de 10 % de postes offerts par rapport au nombre d'étudiants. Enfin, ils souhaitent qu'aucune mesure de conventionnement à l'installation ne soit établie à l'égard des jeunes médecins. C'est pourquoi, sur ces différents sujets, il lui demande quelles dispositions il entend mettre en œuvre, dans quel délai et dans le cadre de quelle concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Blanc](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31111

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3424

Question retirée le : 1^{er} octobre 2001 (Fin de mandat)